Ecole St Joseph
1, rue du Dr Laënnec
56400 Pluneret
✆ : 02 97 24 00 49
✉ : eco56.stjo.pluneret@e-c.bzh
blog : https://www.ecolestjosephpluneret.ovh/

Note d'informations

Année scolaire

2025 - 2026

Chères familles,

Merci de lire attentivement cette note d'informations concernant le fonctionnement de l'école.

Horaires accueils et sorties :

La classe a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de **8h30** à 11h45 et de 13h30 à **16h30**.

Merci de veiller à respecter ces horaires : un enfant en retard est souvent le premier gêné lors de son arrivée.

Accueil du matin : 8h20		**Ouverture du portail l'après-midi : 13h15**
Delphine, Aurélie, Sandra/Gaëlle	*GS - élémentaire*	*Tous niveaux*
Hall bâtiment de la maternelle	*Au portail, les enfants se rendent seuls en classe.*	*Portail cour élémentaire*
Sorties 11h45 et 16h30		
Classes Delphine, Aurélie, Sandra/Gaëlle		GS-Elémentaire
Hall maternelle		11h45 : à la porte des classes / 16h30 : sur la cour

Equipe éducative :

- TPS-PS : Delphine BOURNE, aidée par Mélanie PENE
- MS-GS : Aurélie LORCY, aidée par Laura LE BIHAN
- TPS-PS-MS bilingue : Gaëlle EVEILLE (lundi, mardi), Sandra KERVADEC (jeudi, vendredi), aidées par Manon RINGUELET
- GS-CP-CE1 bilingue : Mevanwi GUEGAN, aidée par Shaïna AMBROISE
- GS-CP : Claire FACHERO, aidée par Méryl JAFFRE
- CP-CE1 : Aurore JOBARD (mardi et jeudi) et Nathalie FEVRE (lundi et vendredi)
- CE2-CM1 : Magali LE GOURRIEREC
- CE2-CM bilingue : Yann TATIBOUËT
- CM1-CM2 : Nathalie LE STRADIC
- Nelly RIMASSON : enseignante spécialisée jusqu'au 31/12/2025
- Marie ZANTE : AESH, nous attendons à ce jour une autre nomination en complément

Absences :

- En cas d'absence de votre enfant, merci de bien vouloir **prévenir** le matin par l'application Educartable de préférence ou par téléphone/mail ; à l'avance si l'absence est prévisible, ainsi que de **compléter un billet d'absence** à son retour (document joint).
- **L'obligation d'assiduité scolaire n'autorise pas les absences** pour convenance personnelle ; à partir de 3 demi-journées non justifiées, l'école peut les **signaler à l'inspection académique**.

Garderie :

Horaires : 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 19h, les jours de classe

Tarif : 2,65 € / h. , goûter inclus, facturation à la minute à partir de 16h45, 5€ par 1/4h au-delà de 19h

Aide aux devoirs (lundi, mardi et jeudi) :

Ce temps de travail est un service proposé aux élèves du CP au CM2 et doit se dérouler dans le calme et le sérieux ; tout enfant dont l'attitude perturberait les autres élèves s'en verrait exclu. Ce service ne dispense pas la vérification des devoirs à la maison.

Cantine municipale :

Ce service est proposé et organisé par la municipalité. Les familles inscrivent directement leur(s) enfant(s) sur le **portail famille de la mairie.**

Le personnel municipal encadre les enfants de 11h45 à 13h15. Merci de vous adresser à la municipalité pour toute information ou questionnement concernant ce temps méridien.

Les rétributions :

Les rétributions de l'année scolaire s'élèvent à 225€ pour le 1er enfant, 215€ pour le 2ème enfant et 205€ pour le 3ème enfant scolarisé dans l'établissement.

Les règlements : Chaque famille choisit entre un paiement :

- mensuel des rétributions et de la garderie par prélèvement automatique (mandat Sepa à compléter + RIB) ;
- annuel des rétributions ; la garderie sera à régler mensuellement par chèque bancaire également ou prélèvement

automatique (mandat Sepa à compléter + RIB).
Toute somme d'argent doit parvenir à l'école **sous enveloppe portant le nom de votre enfant, accompagnée du coupon code-barre de la facture**, afin d'éviter toute confusion.

Les parasites : Aucune école n'est à l'abri des poux. Vérifiez régulièrement la tête de vos enfants et informez l'école.

Relation parents / enseignants :

- *civilité et courtoisie :*

Les enfants prenant modèle sur les adultes, il est essentiel que l'école demeure un lieu dans lequel les échanges entre les familles et l'équipe éducative se déroulent dans la courtoisie et le respect mutuels. Tout manquement sera signalé aux instances compétentes.

- *réunions de classe :*

Chaque enseignant vous propose une réunion de classe en début d'année, afin de présenter son **fonctionnement** :
- TPS/PS : lundi 22 septembre 18h
- MS-GS : mardi 30 septembre 18h
- TPS-PS-MS bilingue : jeudi 18 septembre 18h
- GS-CP-CE1 bilingue : jeudi 11 septembre 18h
- GS-CP : vendredi 19 septembre 18h
- CP-CE1 : lundi 29 septembre 18h
- CE2-CM1 : mardi 16 septembre 18h
- CE2-CM bilingue : mardi 16 septembre 18h
- CM1-CM2 : jeudi 11 septembre 18h

- *cahier de liaison :*

Il servira de lien entre l'école et la famille. Vous y trouverez toutes les informations concernant la vie de l'école, qui vous sont également transmises par mail et/ou Educartable. Vous pouvez aussi y noter vos demandes de rendez-vous, de renseignements... **Chaque nouvelle feuille collée doit être signée** afin que nous soyons certains de sa transmission. Merci de veiller à ce que ce cahier **reste dans le cartable,** à le **vérifier** chaque soir et à le **compléter.**

Les documents de rentrée :

Merci de compléter et retourner rapidement ces documents :
- signer les règles d'or du règlement intérieur ;
- l'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire ou l'adhésion à la Mutuelle St Christophe, accompagnée de votre règlement (à l'ordre de l'Ogec St Joseph) ;
- bulletin d'Apel en cas d'adhésion (à glisser dans les boîtes aux lettres de l'Apel)

La sécurité :

- *Les médicaments à l'école :*

Pour une question de responsabilité légale, les personnels de l'école ne sont pas autorisés à délivrer de médicaments aux élèves (avec ou sans ordonnance). De même, les enfants, y compris les plus grands, ne doivent pas être en possession de médicaments à l'école. Parlez-en à votre médecin afin que le traitement soit adapté à une journée de classe. Pour son bien-être et celui des autres, tout enfant malade reste à la maison. En cas de traitement de fond, merci de nous le signaler et nous mettrons en place un PAI (protocole) avec le médecin scolaire.

- *Les abords de l'école :*

Pour une question **évidente** de sécurité, les enfants ne peuvent rester seuls aux abords de l'école avant les horaires d'ouverture du portail (8h20 et 13h15). Le matin, ils doivent aller à la garderie. **Dans le cas contraire, l'école décline toute responsabilité.**

- *Sur la cour de l'école :*

Pour la sécurité de tous, les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement.

- *L'assurance scolaire :*

Les familles sont libres du choix de leur assureur. Merci de vérifier que votre assurance personnelle garantit **la responsabilité individuelle accident ET la responsabilité civile**. Si vous pensez bénéficier de ces garanties, nous vous en demandons une **attestation**. Dans le cas contraire, vous trouverez dans la brochure ci-jointe les garanties proposées par la Mutuelle St Christophe.

Les vacances scolaires :

Vacances	Date de fin des cours au soir	Dates de reprise des cours
Vacances de la Toussaint	'Vendredi 17 octobre 2025	'Lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	'Vendredi 19 décembre 2025	'Lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	'Vendredi 13 février 2026	'Lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	'Vendredi 10 avril 2026	'Lundi 27 avril 2026
Vacances d'été	'Vendredi 3 juillet 2026	

Journée pédagogique diocésaine : vendredi 5 décembre 2025, l'école sera fermée, aucun élève accueilli.
Les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026, en raison du jeudi de l'Ascension.
La kermesse aura lieu le 7 ou le 14 juin 2026, selon la date de la communion dont nous attendons confirmation.